

Jurisdiction de Proximité de Lunéville
1ère à 4ème classe

n°

28

JUGEMENT SUR OPPOSITION A ORDONNANCE PENALE

Audience du
constituée : **TROIS SEPTEMBRE DEUX MIL DIX à QUATORZE HEURES** ainsi

Juge de proximité : Mlle Sandrine ERHARDT
Greffier : M. Gérard MUCKENSTURM
Ministère Public : M. Bruno DAUPHIN

Mention minute :
Délivré le :

REÇU LE
13 SEP. 2010

Pour copie certifiée conforme
Le Greffier en Chef



Le jugement suivant a été rendu :

ENTRE
Le MINISTERE PUBLIC,

D'UNE PART ;

ET

PREVENU

Nom : VIRBEL
Prénoms : Jean Pierre
Date de naissance : 27/09/1981
Lieu de naissance : BURES
Filiation : VIRBEL
Sexe : M
Dépt : 54
Demeurant : 6 Route de Rechicourt
54370 BURES

Sit. Familiale :
Profession : ELEVEUR.
Nationalité :
Mode de Comparution :
Avocat : Maître GAASCH avocat au Barreau près le Tribunal de Grande Instance de
Strasbourg

Prévenu de :

185 x NON RESPECT DES MESURES COLLECTIVES OBLIGATOIRES DE
PROPHYLAXIE DES MALADIES ANIMALES (Code Natinf : 6878)

D'AUTRE PART ;

PROCEDURE D'AUDIENCE

Le 11/03/2010 Monsieur VIRBEL Jean Pierre a fait opposition par courrier notifiée le
11/02/2010 par lettre recommandée avec accusé de réception signé le 13/02/2010 puis a
été cité à l'audience de ce jour par acte d'huissier de Justice délivré à personne le
12/05/2010

L'instruction a eu lieu dans les formes prescrites par les articles 535 et suivants du code
de procédure pénale ;

Le Ministère Public a été entendu en ses réquisitions ;

L'avocat du prévenu a été entendu en sa plaidoirie pour Monsieur VIRBEL Jean Pierre ;

Extrait finance :
RCP :
Extrait casier :
Référence 7 :